Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)





# Publics

Le secteur audiovisuel public marocain, qui est composé des trois sociétés nationales que sont la SNRT, la Soread 2M et Medi1TV compte aujourd'hui 12 chaines de télévision et 16 services radiophoniques dont 11 sont des radios régionales de proximité, dont la diffusion est assurée selon différents modes techniques, analogique ou numérique terrestre pour certaines, et satellitaire pour d'autres.

En 2006, un processus de restructuration institutionnelle et organisationnelle a été lancé, visant à ériger ce secteur en Pôle audiovisuel public, suite à la décision de S.M. le Roi de nommer M. Fayçal Laâraichi en tant que Président commun des deux sociétés nationales.

Saisi par Sa Majesté le Roi à ce sujet, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle avait rendu un avis [2] dans lequel il réaffirmait tout l`intérêt que représente la mise en place d`un pôle public unifié pour le développement du paysage audiovisuel dans son ensemble.

Dans son avis, le CSCA a estimé que cette réorganisation doit aboutir à la création d'une société holding en charge du pôle audiovisuel public regroupant des entités organisées selon une logique de métiers(télévision, radio, télédiffusion, production, publicité, archivage, marketing, etc.) à même de jouer un rôle moteur dans le processus de développement du secteur audiovisuel, et a préconisé que cette réorganisation soit réalisée de manière progressive, par la mise en place d'abord d'un contrôle directorial unique, afin de lui garantir les meilleures chances de réussite. Cette société holding sera appelée à assurer la coordination du pôle public ainsi créé, la rationalisation de l'organisation et du fonctionnement des entités qui le composent ainsi que la cohérence de leurs stratégies.

- La Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Inaugurée en prévision de la fête du trône de Mars 1962 et initialement rattachée au Ministère de l'information, la Radiodiffusion Télévision Marocaine (RTM) sera transformée dans le cadre de la libéralisation du paysage audiovisuel marocain en société anonyme, début 2005, sous la dénomination de Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT), en application de la loi n° 77-03, dans le but de lui permettre d'acquérir plus d'autonomie dans la prise de décision, de mieux promouvoir la production audiovisuelle nationale et d'assurer plus efficacement ses missions de service public, tendant à satisfaire les besoins de culture, d'éducation, d'information et de divertissement du public dans son ensemble.

Dans cette même perspective, un cahier des charges définissant de manière claire et précise les obligations de la SNRT fut établi par le Gouvernement et approuvé par la Haute Autorité en janvier 2006 (Décision du CSCA téléchargeable) [3] , tout comme fut signé un contrat programme pluri-annuel liant la SNRT au Gouvernement, qui définit les principales missions et engagements de l'opérateur public en matière de couverture nationale, de standards technologiques, de diversification et développement des services, de soutien à la production et au sport nationaux, de gestion des ressources humaines, de modernisation et rationalisation de la gestion…

Société audiovisuelle publique, ayant pour mission d'assurer l'exécution de la politique de l'Etat dans le domaine de la télévision, de la radio et de la télédiffusion, la SNRT a par conséquent diversifié son offre, traditionnellement symbolisée par la chaîne de télévision nationale généraliste « Al Oula », assurant à la fois un service d'information, de culture et de loisir. Aujourd'hui, elle propose cinq autres chaines télévisuelles, à savoir la sportive « Arryadia », la thématique marocaine à caractère éducatif et culturel « Arrabiâ », la satellitaire à destination d'un public constitué des marocains du monde « Al Maghribiya », la thématique religieuse « Assadissa » et enfin « Aflam TV » entièrement dédiée à la fiction.

- La Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles ( SOREAD - 2M ).

Première chaîne commerciale privée au Maroc, en Afrique et dans le monde arabe, 2M est née le 04 mars 1989 moyennant une convention d'exploitation liant la Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD) à l'Etat marocain, aux termes de laquelle la nouvelle télévision devait diffuser des programmes cryptés avec deux plages en clair. Service télévisuel à péage, la nouvelle chaîne souffrira de l'impact de certaines données socioéconomiques qui, après cinq années d'existence, la feront migrer du concept thématique à vocation internationale conçu au départ, vers un format plus généraliste, de proximité, afin d'exprimer de manière encore plus évidente sa spécificité.

Le tour de table initialement composé par l'ONA, la télévision française TF1, le groupe canadien VIDEOTRON et la SOFIRAD connaîtra un changement suite aux difficultés financières subies par la chaîne, lorsque l'Etat marocain reprendra le contrôle de la SOREAD 2M, le 19 juin 1996, en souscrivant à 68 % du capital. Le redressement financier de la société gestionnaire de la chaîne qui s'en suit, à travers le concours du fonds pour la Promotion Audiovisuelle nationale et la dynamisation du marché publicitaire, donne naissance à une télévision hertzienne nationale publique, qui à partir du 10 janvier 1997 diffuse enfin ses programmes en clair et couvre actuellement la quasi-totalité du territoire marocain.

Deuxième service télévisuel ayant contribué à l'enrichissement de l'offre télévisuelle marocaine, 2M déploie actuellement son activité conformément à un cahier des charges établi par le Gouvernement et adopté par la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle le 27 juillet 2005 (Décision du CSCA téléchargeable) [4]. Par ailleurs, la SOREAD édite également, en vertu du même cahier des charges, un service radiophonique généraliste dont la programmation comporte des programmes musicaux, des bulletins d'information et des émissions consacrées notamment aux centres d'intérêts de la jeunesse, à la promotion des jeunes talents, à l'actualité musicale et culturelle, aux loisirs et au sport.

- Cahier des charges de La Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) [5]
- Cahier des charges de la Société d'Études et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD) [6]

- **LES SERVICES DE TELEVISIONS DU PÔLE PUBLIC**

Al Aoula [7] / Al Aoula Satellitaire [8]

Laâyoune TV [9]

Arriyadiya [10]

Arrabiâ [11]

Al Maghribiya [12]

Assadissa [13]

Aflam TV [14]

Tamazighte [15]

2M [16]

[17]

2M M [17]onde [17]

MEDI 1 TV [18] MAGHREB [18]

MEDI 1 TV [18] ARABIC [18]

MEDI 1 TV [18] AFRIQUE [18]

- **LES SERVICES DE RADIOS DU PÔLE PUBLIC**

Radio 2M [19]

Radio Nationale [20]

Radio Amazigh [21]

Radio Rabat Chaîne Inter [22]

Radio Mohamed VI du Saint Coran [23]

Radio Régionale d'Agadir [24]

Radio Régionale de Casablanca [25]

Radio Régionale de Dakhla [26]

Radio Régionale de Fès [27]

Radio Régionale de Laâyoune [28]

Radio Régionale de Marrakech [29]

Radio Régionale de Meknès [30]

Radio Régionale d'Oujda [31]

Radio Régionale de Tanger [32]

Radio Régionale de Tétouan [33]

Radio régionale d'El Hoceima [34]

---

**Liens**
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B [2]
http://www.haca.ma/sites/default/files/upload/documents/communique_avis_saMajeste_VF.pdf [3]
https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/documents/DECISION_CSCA_01_06_approbation_ccSNRT.pdf [4]
https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/documents/DECISION_CSCA_14_05_soread2M.pdf [5]
https://www.haca.ma/sites/default/files/SNRT.pdf [6] https://www.haca.ma/sites/default/files/SOREAD.pdf [7]
https://www.haca.ma/fr/al-aoula [8] https://www.haca.ma/fr/al-aoula-satellitaire [9]
https://www.haca.ma/fr/la%C3%A2youne-tv [10] https://www.haca.ma/fr/arriyadiya [11]
https://www.haca.ma/fr/arrabi%C3%A2 [12] https://www.haca.ma/fr/al-maghribiya [13]
https://www.haca.ma/fr/assadissa [14] https://www.haca.ma/fr/aflam-tv [15]
https://www.haca.ma/fr/cha%C3%AEne-tamazighte [16] https://www.haca.ma/fr/2m [17]
https://www.haca.ma/fr/2m-maroc [18] https://www.haca.ma/fr/node/4030 [19] https://www.haca.ma/fr/radio-2m [20]
https://www.haca.ma/fr/radio-nationale [21] https://www.haca.ma/fr/radio-amazigh [22]
https://www.haca.ma/fr/radio-rabat-cha%C3%AEne-inter [23] https://www.haca.ma/fr/radio-mohamed-vi-du-saint-coran
[24] https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-dagadir [25]
https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-casablanca [26]
https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-dakhla [27]
https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-f%C3%A8s [28]
https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-la%C3%A2youne [29]
https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-marrakech [30]
https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-mekn%C3%A8s [31]
https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-doujda [32] https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-tanger
[33] https://www.haca.ma/fr/radio-r%C3%A9gionale-de-t%C3%A9touan [34] https://www.haca.ma/node/5223